

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHOU CONSEIL PORTUAIRE DU 2 JUILLET 2015 16H00

RAPPORT D'ACTIVITE 2014

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 20 décembre 1988.

b) Occupation

Concession

Société Publique Locale

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue fait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance, de pêche et de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue passé entre le conseil général de la Manche et la société publique d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1^{er} avril 2014. Son échéance est fixée au 31 décembre 2043.

Une convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été passée entre la commune et le conseil général de la Manche, ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de la commune. Son échéance est fixée au 31 décembre 2016.

c) Police

Par arrêté N° 2011-269 en date du 12 septembre 2011, le président du conseil général de la Manche a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Par arrêté N° 2014-83 en date du 3 février 2014, le président du conseil général de la Manche a approuvé la réglementation de l'exploitation de la zone technique.

II – DOMAINE ECONOMIQUE

Nombre de navires recensés en 2014

a) pêche

Nombre de navires professionnels : **36**

b) plaisance

Chiffres arrêtés à la date du 31 décembre 2014.

Contrats location à l'année : **651 navires**

LOCATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 %
à l'année	673	684	664	662	651	- 1,66
au mois	93	96	72	64	87	+ 35,94
à la journée	6613	6448	5917	5597	6191	+ 10,61

La fréquentation de passage par nationalité est la suivante:

NATIONALITE	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2013/2014 %
Française	3496	3590	3500	3061	3233	+ 5,62
Anglaise	1902	1831	1498	1534	1652	+ 7,69
Belge	342	280	250	319	352	+ 10,34
Hollandaise	705	573	480	525	697	+ 32,76
Allemande	128	115	143	100	109	+ 9
Autres	40	50	46	58	66	+ 13,79
TOTAL: navires nuitées	6613	6448	5917	5597	6191	+ 10,61

c) commerce :

Nombre de passagers transportés entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Passagers transportés	2010	2011	2012	2013	2014
- à l'année	53 880	58 347	60 107	61562	59018

III - DOMAINE TECHNIQUE

a) Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2014

Le compte de résultat 2014 est annexé au présent rapport.

Travaux d'entretien 2014

- réparation de la jetée suite à la tempête 2013 : 40 280 € (32 914 € remboursés assurance)
- rénovation de la potence (zone technique) : 16 606 €
- entretien du groupe électrogène : 1 562 €
- achat bois pour le remplacement de planches sur les anciens pontons : 8 834 €
- changement d'un tronçon sur le ponton A suite incident : 9 521 € (5 340 € remboursés assurance)

Travaux d'investissement 2014

- installation de la vidéosurveillance : 49 040 €
- aménagement de la zone de poubelle ponton L : 1 568 €
- réalisation du site internet de la SPL d'Exploitation Portuaire de la Manche : 8 980 €
- organisation du tour des ports de la Manche 2014 : 7 243 €
- présence au salon HISWA, convention signée entre Cherbourg, Diélette et Saint-Vaast 1 163 € pour les 3

Un point sur ces différents travaux sera effectué par le gestionnaire en séance.

b) Travaux dans le périmètre de la concession dont l'exécution est prévue en 2015

Travaux d'entretien envisagés en 2015

- remplacement des vitrages de la véranda du bureau du port : 1 800 €
- réfection de la chaussée à l'entrée du port : 4 285 €
- remise en peinture des musoirs et du feu rouge et du feu vert : 500 €
- entretien du point propre (pompes eaux usées, fond de cale, huiles) : 1 992 €

Travaux d'investissement envisagés en 2015

- aménagement passage pour séparer les accès à l'école de voile et atelier portuaire : 2821 €
- ajout d'une caméra pour la vidéosurveillance : 6 000 €
- pose de bandes "avertisseurs" à l'entrée du port : 1 164 €
- déplacement des comptages EDF pour le restaurant Marina et l'école de voile : 11 316 €
- prolongement des enrochements au niveau de la cale de la chapelle : 50 350 €
- remplacement de deux collecteurs d'huiles et bidons d'huiles usagés : 12 800 €

IV – PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES.

b) Réception et traitement des déchets

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue, actualisé par arrêté n° 2010-31 du président du conseil général de la Manche en date du 26 juillet 2010, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2014 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

PORT DE TATIHO

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

Le port de Tatihou a été délimité par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1983.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été constatée par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 1984.

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 1991, le port de Tatihou a été transféré au département de la Manche.

b) Occupation

Le port de Tatihou ne fait pas l'objet de concession ou d'occupation temporaire.

c) Police

Par arrêté du 19 juillet 2001, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Tatihou.

II – DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2014

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture rambarde ;
- pose crampe échelle ;
- peinture musoir.

Crédit d'investissement 2014

- confortement du musoir et de la cale 17 888,40 € TTC